

Commande publique & économie de la fonctionnalité et de la coopération

Compte-rendu de la 3^{ème} séance de l'atelier national (2^{nde} édition)

28 janvier 2020

L'atelier national est un espace de professionnalisation qui vise à favoriser la prise en compte de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans la commande publique via le partage d'expérience entre professionnels et via des apports techniques et juridiques. Il s'adresse aux personnes impliquées dans les achats, la commande publique, l'économie circulaire.

Retrouvez les synthèses des séances précédentes :

<https://www.eclaira.org/community/pg/groups/6226/commande-publique-economie-de-fonctionnalite/>

Prochaine séance le 3 mars 2020 - [INSCRIPTION](#)

Le CIRIDD, centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable, a investi le sujet de l'économie de la fonctionnalité depuis 2011 via la création du Club CLEF (Club d'acteurs pour une économie de la fonctionnalité en Auvergne-Rhône-Alpes). Afin de promouvoir ce modèle, le CIRIDD a lancé l'action collective RELIEF qui consiste à accompagner des entreprises dans la transformation de leur modèle économique.

Pour faire écho au développement de nouvelles offres, le CIRIDD a initié l'action COEF P, Commande et économie de la fonctionnalité dans le secteur public, avec le soutien de d'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif étant de faciliter l'intégration de l'économie de fonctionnalité dans la commande publique. **C'est à ce titre que le CIRIDD co-anime avec ATEMIS un atelier national organisé en partenariat avec l'Institut Européen de l'EFC.**

Info : Club CLEF <https://www.eclaira.org/project/h/club-clef.html>
Programme RELIEF <https://www.eclaira.org/community/pg/file/3/read/8996/>
COEF P - Communauté sur la Commande publique et l'économie de la fonctionnalité <https://www.eclaira.org/community/pg/groups/6226/commande-publique-economie-de-fonctionnalite/>

Thème de la séance 3 :

la coopération entre le secteur public et les acteurs économiques, dans le cadre des marchés et hors marché. Quels dispositifs de coopération ?

1) Introduction sur la question de la coopération (cf. support PPT par Romain Demissy - ATEMIS)

Une distinction est à faire entre la coordination = une technique de travail, et la coopération = besoin d'organiser la coopération, de sortir du travail individuel et de connaître les contraintes de l'autre. La coopération nécessite d'élaborer des règles de travail communes, des repères communs.

En partenariat avec

On peut distinguer 3 formes de coopération : horizontale, transverse, verticale.

La coopération est exigeante, elle demande un cadre, la qualité de la coopération s'évalue, c'est quelque chose qui s'organise et ne se prescrit pas.

>> Comment poser la possibilité d'une coopération hors marché ?

2) Présentation d'un exemple (cf. support de présentation)

Le Club Terres d'EFC est une association créée il y a deux ans qui réunit des dirigeants d'entreprises (TPE –PME) et des collectivités territoriales. Son objectif : développer et promouvoir l'EFC, aider les entreprises à se lancer dans l'aventure de l'EFC et mener des actions visant à développer l'EFC dans les bassins de vie d'Avignon, Arles et Nîmes.

Le projet «Groupement d'achat- transition énergétique sur l'agglomération du Grand Avignon » est à l'initiative du service Développement durable du Grand Avignon et de terres d'EFC. Il vise à créer un projet commun sur la problématique de la transition énergétique.

Deux constats de départ : au niveau de la commande publique, la pression du prix représente un frein à la coopération et à l'innovation. La réglementation contraint à des cahiers des charges précis.

La logique de départ : redéfinir les critères des offres, volonté d'acheter en commun.

La mobilisation des acteurs au lancement a été longue. Il est difficile de demander aux entreprises de passer du temps sur ce sujet.

Le groupe technique créé se compose d'acheteurs, de représentants de réseaux d'entreprises et d'experts. L'intérêt d'autres acteurs pour le groupe est grandissant : EDF, Enercoop. Cela interroge sur la façon de les intégrer et de travailler avec eux car ce sont de potentiels concurrents et que le groupe se base sur un projet d'achats communs.

Objectif du groupe : discuter des enjeux communs de transition énergétique tels que la sobriété, la précarité...

Aujourd'hui, la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est envisagée car les différents acteurs se rendent compte qu'il y a un intérêt à coopérer dans la durée et à continuer à développer une logique d'innovation.

3) Travail en sous-groupe : quelles sont les questions opérationnelles à se poser dans le cadre d'une coopération, quels sont les éléments à intégrer dans un dispositif de coopération ?

[Sous-groupe de Lyon] présentation d'un 2^e exemple

Une entreprise papetière qui ne travaille qu'à partir de papier recyclé souhaite renforcer son ancrage local et sécuriser ses approvisionnements. L'entreprise avait fait appel à un accompagnement extérieur dont le rôle a été de créer du lien, de mieux connaître le contexte des collectivités et en retour de leur faire part du contexte de l'entreprise.

En partenariat avec

Le système aujourd'hui fonctionne ainsi : Les collectivités vendent les matières collectées. Deux options se présentent à elles :

- **Un contrat de filière** : contrat inscrit dans un cadre national et non soumis au code des marchés publics. Dans ce cas la collectivité reste propriétaire du déchet jusqu'au recyclage. Les conditions de reprises sont les mêmes pour toutes les collectivités. La reprise est garantie, quel que soient les conditions de marché. La relation entreprise-collectivité est directe, la traçabilité est renforcée. Ce mode d'organisation représente plus de contrats mais moins de volume de déchets.
- **Un contrat de fédération** : les entreprises telles que Veolia, SUEZ... souvent réunies au sein de FEDEREC, rachètent la matière puis jouent un rôle de négociants pour valoriser la matière en France ou à l'étranger.

Le type de contrat choisi par la collectivité est remis en jeu tous les 6 ans. Il est géré en général par le service environnement.

En ce moment le prix du papier et du carton ont chuté et les recettes des collectivités ont donc baissé. Les conditions économiques sont plutôt favorables au fonctionnement en filière. Frein : cette offre n'est pas très connue.

>> Comment se mettre en mouvement autour d'une logique de coopération ?

L'entreprise de l'exemple se place dans l'organisation en filière. Dans ce cadre, il serait avantageux de construire une relation de coopération. Les enjeux sont sociaux (emploi...), de qualité (améliorer le tri...) et environnementaux. La collectivité a besoin de l'expertise de l'industriel, qui est l'utilisateur de la matière, pour dimensionner ses centres de tri. L'enjeu se situe aussi au niveau de la sensibilisation sur le geste de tri : une visite d'entreprise organisée pour les ambassadeurs du tri permettrait d'adapter leur discours vers les citoyens.

4) Echanges entre les participants

Dans le cadre des marchés, quels sont les dispositifs de coopérations ?

- Les **clauses de réexamen** permettent de faire des ajustements au cours du marché, de rouvrir le dialogue avec l'entreprise. Les évolutions ne doivent pas changer les bases de la consultation.
- Le **plan de progrès** permet d'engager l'entreprise sur des objectifs (réduction des consommations de matériel par exemple...) et de proposer des innovations (une nouvelle solution de recyclage...).

Une coopération sans dynamique opérationnelle n'est pas réellement effective, elle doit se traduire par des modalités, un contrat, un plan d'action...

La coopération apparaît souvent comme nécessaire en situation de difficulté. Si la coopération devient impossible en cas de difficulté, c'est qu'elle n'était pas opérationnelle quand tout allait bien.

En partenariat avec

Quand les situations sont favorables, il n'est pas forcément nécessaire de se soucier des contraintes des autres, la coopération n'est pas opérationnelle. Comment alors construire cette coopération et anticiper les difficultés ?

De façon assez courante dans le domaine des déchets, le prix impose une logique mécanique et non une logique de coopération → tensions entre prévention et valorisation. Ex : l'industriel de la collecte ou du recyclage n'a pas intérêt à œuvrer pour la prévention des déchets s'il est rémunéré sur des volumes de déchets.

Présentation du projet de l'entreprise Ascorel pour laquelle la coopération est importante car elle cherche à construire une solution pour les collectivités qui ont besoins de données pour répondre à des enjeux multiples.

>> Comment initier le dialogue entre collectivités et industries ?

Pour certaines entreprises il est plus aisé de travailler avec d'autres entreprises car les appels d'offres des collectivités ne permettent pas d'apporter une réponse avec une solution d'économie de la fonctionnalité. Les démarches d'expérimentation apparaissent comme des solutions à ce blocage (cf. Action COEF P menée par le CIRIDD).

Le sourcing est un élément important pour ouvrir le dialogue collectivité –entreprises. Il se développe mais suscite encore des craintes de la part des collectivités (manque de connaissances sur ce qui est autorisé ou non, sur le respect de la concurrence). Le sourcing à l'avantage de stimuler la concurrence, en rencontrant d'autres entreprises, l'entreprise qui détient le marché n'est plus autant avantagée. Le sourcing permet une ouverture concurrentielle mais aussi au niveau de la rédaction du marché.

5) Temps dédié au partage de questions et de ressources

AGENDA >> L'AGORA de l'Institut Européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération IEEFC qui a pour but de réunir les acteurs et de partager sur les ateliers dont l'atelier commande publique et EFC aura lieu le 27 mai.

PROCHAINE SEANCE >> Les participants sont invités à se manifester s'ils souhaitent aborder un cas ou un thème en particulier lors de la prochaine séance.

CONTACTS

Romain DEMISSY
Intervenant-Chercheur
Associé ATEMIS
r.demissy@atemis-lir.com

James PÉDRON
Responsable de projets
James.pedron@ciridd.org

Audrey FOROT
Chargée de mission
audrey.forot@ciridd.org

En partenariat avec